

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/COL/110

3 mai 2006

(06-2131)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

<b>1. Membre de l'Accord adressant la notification:</b> <u>COLOMBIE</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:</b>
<b>2. Organisme responsable:</b> Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage (ICA)
<b>3. Produits visés (Prière d'indiquer le (les) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Bovins, ovins, caprins, porcins et animaux d'autres espèces sensibles, et autres produits à risque en relation avec la transmission de la fièvre aphteuse
<b>4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:</b> Venezuela
<b>5. Intitulé, langue et nombre de pages du texte notifié:</b> <i>Resolución N° 00984 del 19 de abril de 2006 del Instituto Colombiano Agropecuario "Por la cual se suspende la importación a Colombia de animales, y sus productos susceptibles de transmitir o vehiculizar el virus de fiebre aftosa, procedentes de Venezuela, por presencia de un foco de Fiebre aftosa en ese país"</i> (Décision n° 00984 du 19 avril 2006 de l'Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage portant suspension de l'importation en Colombie d'animaux et de leurs produits susceptibles de transmettre ou de véhiculer le virus de la fièvre aphteuse, en provenance du Venezuela, en raison de la présence d'un foyer de fièvre aphteuse dans ce pays) – Disponible en espagnol, 3 pages
<b>6. Teneur:</b> Suspension de l'entrée en Colombie d'animaux sensibles et de produits à risque des espèces visées, capables de transmettre ou de véhiculer le virus de la fièvre aphteuse, en provenance du Venezuela. Les démarches engagées auprès de l'ICA, tout comme les documents zoosanitaires d'importation, sont suspendus; ordre sera donné de réembarquer les espèces animales sensibles et les produits à risque en transit; notification de la décision et entrée en vigueur
<b>7. Objectif et raison d'être:</b> <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites
<b>8. Nature du (des) problème(s) urgent(s) et raison pour laquelle la mesure d'urgence est prise:</b> Selon les services du Dr. Angel Farank Antonio Parra, Directeur du Service autonome de santé agricole (SASA) de Táchira, il existe un foyer du virus de la fièvre aphteuse de sérotype A au Venezuela, à la frontière avec la Colombie (latitude 7 34' 00''; longitude 71 41' 30'')

<p><b>9. Norme, directive ou recommandation internationale:</b>  <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius, <input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE), <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux, <input type="checkbox"/> Néant  <b>S'il existe une norme, directive ou recommandation internationale, en donner la référence correcte et indiquer brièvement en quoi le texte notifié est différent:</b></p>
<p><b>10 Documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</b>  .</p>
<p><b>11 Date d'entrée en vigueur/durée d'application (le cas échéant):</b> À partir du 21 avril 2006, date de publication dans le n°46.246 du <i>Diario Oficial</i> (Journal officiel), pour une durée de six mois  .</p>
<p><b>12 Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations:</b> <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p><u>Servicio Nacional de Información</u>  Ministerio Comercio, Industria y Turismo  Dirección de Regulación  Calle 28 No.13A - 15, tercer piso  Téléphone: (571) 6067676 poste 1690  Fax: (571) 2410480</p> <p>ou</p> <p><u>Instituto Colombiano Agropecuario</u>  Grupo de Análisis de Riesgos Agropecuarios y Asuntos Internacionales - ICA  Calle 37 # 8-43 Oficina 409  BOGOTÁ, D. C. (COLOMBIE)  Téléphone: (571) 2853485  Fax: (571) 2324695  Web: <a href="http://www.ica.gov.co">http://www.ica.gov.co</a></p>
<p><b>13 Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu:</b> <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Ministerio de Comercio, Industria y Turismo  Dirección de Regulación  Calle 28 No.13A - 15, tercer piso  BOGOTÁ, D.C. (COLOMBIE)</p> <p><u>Punto de Contacto:</u>  <u>Responsable:</u> Daniel Héctor Rico R.  Correo electrónico: <a href="mailto:danielrico@mincomercio.gov.co">danielrico@mincomercio.gov.co</a>  Téléphone: (571) 6067676 poste 1690  Fax: (571) 2410480  Web: <a href="http://www.mincomercio.gov.co">http://www.mincomercio.gov.co</a></p>